

pas grand-chose à couper. Quoi qu'il en soit, il est déshonorant pour un ancien ministre de la Couronne de qualifier d'atrocité un drapeau dans lequel entrent pour une bonne part les armoiries données au Canada par décret royal. En outre, lorsqu'il prétend que le drapeau proposé correspond au choix d'une seule personne, il ne tient pas compte du fait que les armoiries royales du Canada en constituent le principal élément. Si je comprends bien, le représentant soutient que la meilleure façon d'agir ce serait de soumettre à la Chambre les 3,000 modèles de drapeau projetés, dont certains ont beaucoup de valeur, afin que des personnes comme lui-même, dont le sens artistique est indiscutable, puissent faire un choix. Je vois d'ici le drapeau affreux dont notre pays serait doté si, pour trancher la question, on se fondait sur les goûts du représentant de Winnipeg-Sud-Centre, conseillé par son collègue, le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm. Si c'est une question d'esthétique...

**M. Pigeon:** Le député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Greene:** Comme je le disais, si c'est une question d'esthétique, je préfère m'en remettre au goût du premier ministre (M. Pearson).

**M. Pigeon:** Oh!

**Des voix:** Ah!

**M. Greene:** Puisque le principal élément du drapeau a été choisi par Sa Majesté le Roi Georges V lorsqu'il a choisi les armoiries, je préfère, pour ma part, qu'on retienne ce symbole de l'histoire du Canada, ce symbole qui prend sa source dans notre passé, plutôt que de laisser faire un choix par des gens comme l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre.

J'ai également été un peu surpris de constater chez l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre un tel désir de conserver l'Union Jack comme emblème royal du Canada. Tous ici, je pense, ont autant de respect pour notre passé et notre héritage que l'honorable député. Et la preuve, c'est que l'emblème royal du Canada, autorisé par décret royal, constitue une partie essentielle du drapeau proposé. Mais la plupart d'entre nous en cette enceinte et, croyons-nous, la plupart des habitants du pays estiment que le temps est maintenant venu de choisir un emblème unique pour le Canada, sans allusion à nos antécédents au Royaume-Uni ou

[M. Greene.]

ailleurs. Je me demande si l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre, lui qui désire tellement préserver le passé exactement comme il était, sans reconnaître l'évolution qui s'est produite, aimerait aussi faire révoquer le statut de Westminster. Je pense que ce serait conforme à la façon de voir qu'il a exprimée relativement à notre emblème. Il pense peut-être que le ministère des Colonies devrait encore gérer les affaires du Canada. J'espère qu'il sera conséquent dans sa façon d'agir à la Chambre. Ce que nous voyons aujourd'hui n'est qu'une effervescence devançant le débat sur le drapeau qui commencera sous peu. J'espère que, lorsque le débat s'ouvrira, l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre et son émule de Joliette-l'Assomption-Montcalm...

**M. Pigeon:** Puis-je déclarer qu'il est six heures?

**M. Greene:** ...seront conséquents et demanderont que le statut de Westminster...

**M. Pigeon:** Vous allez voter en faveur de deux drapeaux. Ce sera...

**Des voix:** Asseyez-vous!

**L'hon. M. Churchill:** Vous craignez de voter!

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! L'heure fixée pour l'examen des affaires d'initiative parlementaire vient d'expirer.

**M. Knowles:** Et nous aussi.

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Il est de mon devoir, conformément à l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées à dix heures ce soir:

L'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon): poursuite au sujet du programme *Twenty Years Later*; l'honorable député de Skeena (M. Howard): les crues en Colombie-Britannique et le danger que présente la rivière Skeena; l'honorable député de Québec-Ouest (M. Plourde): les questions ouvrières—disposition permettant aux chômeurs de bénéficier de l'assurance-chômage ou d'une aide fédérale.

(La séance, suspendue à six heures et deux minutes, est reprise à huit heures.)